

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1430/SG/IAM portant interdiction de séjour.

n° 74-1430/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

30 août 1974

Numéro JO

n° 17 du 10/09/1974

Date du numéro

10 septembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Diibouti et dans les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit à Ahmed Hassan Fayeh dit Abou Ragaba», né vers 1944 à Djibouti, condamné le 22 juin 1970 par la Cour Criminelle de Djibouti, à cinq-ans de réclusion. et deux ans d'interdiction de séjour pour complicité de tentative d'assassinat, écroué le 30 janvier 1970, libérable le 30 septembre 1974.